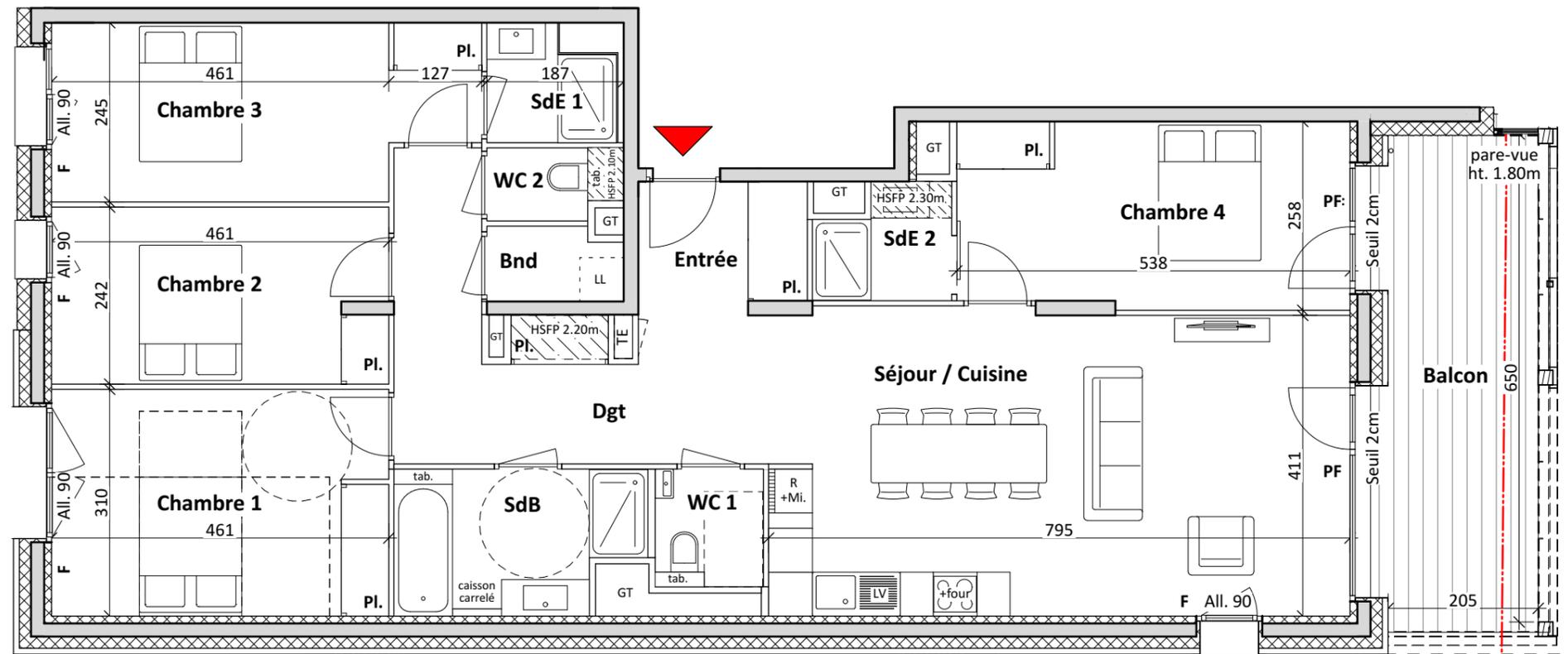


LES FERMES DE L'ALPE

L'Alpe d'Huez

Avenue de l'Eclosé

5 PIECES
Bâtiment C - **C401** - niveau 4



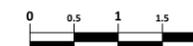
Entrée	4,07
Séjour/Cuisine	33,59
Chambre 1	13,33
Chambre 2	11,04
Chambre 3	14,25
Chambre 4	13,54
Dgt	12,04
SdB	6,33
SdE 1	2,68
SdE 2	2,56
WC 1	2,25
WC 2	1,38
Bnd	1,82
Surface Habitable Totale	118,88 m²
Balcon	15,44

Plan de repérage - niveau 4



TE - Tableau électrique
GT - Gaine technique
PI - Placard
PF - Porte-fenêtre
F - Fenêtre
Soffite / Faux-plafond hauteur selon indication

19/04/2022



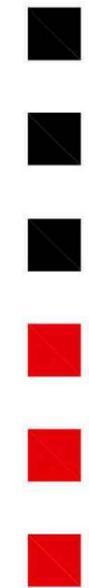
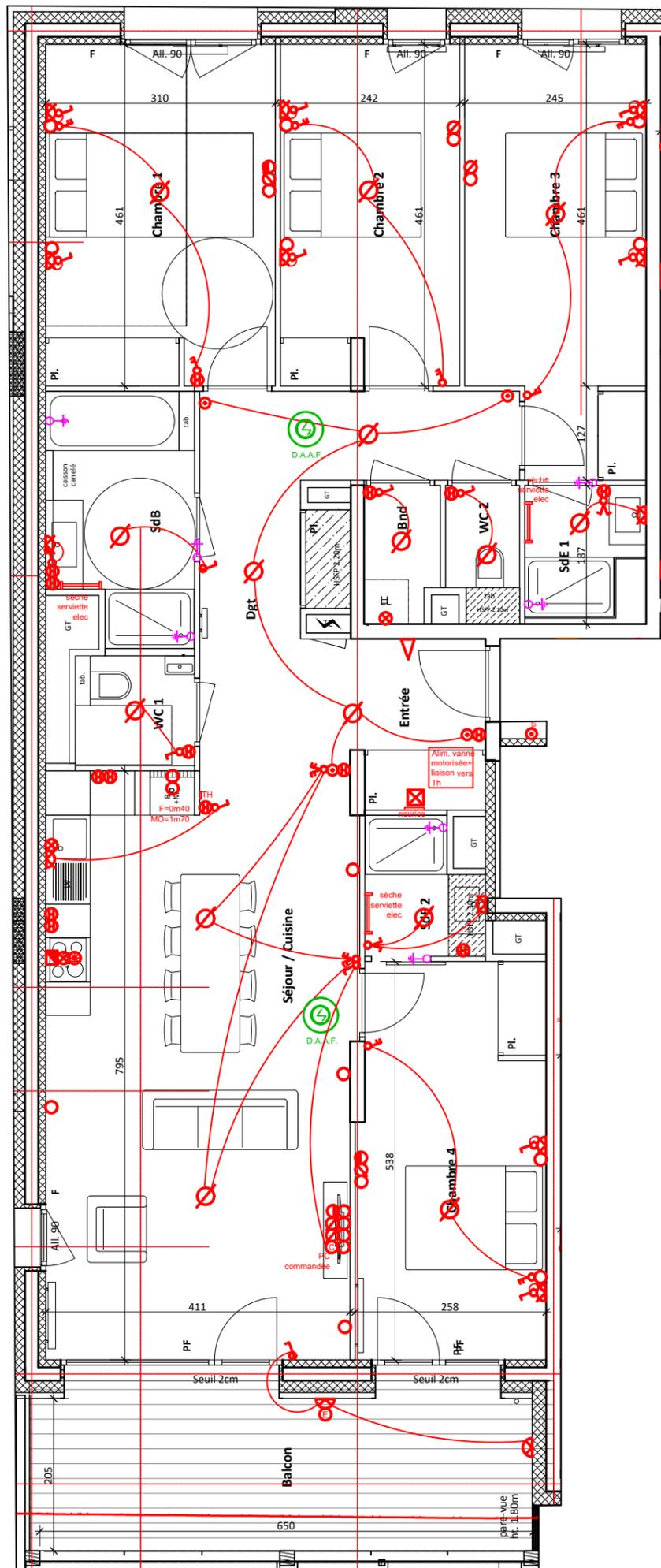
L'Alpe d'Huez

Avenue de l'Eclosé

Lgt T5 C401 - N4

date :
27 / 07 / 2022

Echelle (A3) :
1 / 75



LEGENDE ELECTRICITE

- interrupteur simple allumage
- interrupteur double allumage
- va et vient
- inter étanche
- Inter simple+va et vient
- Inter double va et vient
- Inter simple à voyant
- Bouton poussoir
- Bouton poussoir sonnerie
- Alimentation électrique selon indication
- 2x32A+T - prise cuisson - h=50cm
- prise de courant 2x10/16A+T
- prise de courant 2x10/16A+T en hauteur - h=1m10
- prise hotte h=1m90 mini sur cuisson selon aménagement
- prise de courant 2x10/16A+T étanche
- prise de courant 2x10/16A+T directe spécialisée (LV-LL...) h=40cm
- prise téléphone (RJ45)
- prise télévision
- douille type DCL applique / plafond
- Sdb : 1m80 - Cuisine : 1m60
- hublot applique / plafond
- Combiné vidéophone
- D.A.A.F. - Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée

CVS

- RP Robinet de Puisage
- Séche-serviette électrique
- TH Thermostat
- Radiateur eau chaude
- Nourrice chauffage/EC
- Bouche VMC

Les surfaces, côtes, gaines, retombées, soffites et faux plafonds ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques de conception et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente.